

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 27 décembre 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Echange de terrains avec MM. Georges CARLES et Michel CARLES
- Acquisition de la parcelle D 493 à M. Georges HILAIRE
- Acquisition des parcelles A 779, D 486, D 500 à Mme Henriette CHAPSAL
- Reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) au SIEpB
- Convention avec le SyME05 pour l'établissement d'une canalisation souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle communale D 142
- Locations des alpages
- Assurance du personnel des collectivités
- Convention MEDICOM pour la médecine du travail du personnel communal
- Bail emphytéotique avec HUTTOPIA pour le camping municipal
- Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le développement d'activités touristiques
- Demande de subvention au Conseil Général pour la pratique du ski dans les écoles
- Demande de FSL pour la réhabilitation du four de Pra Premier
- Tarifs 2013

Val-des-Prés, le 21 Décembre 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

Echange de terrains avec MM. Georges CARLES et Michel CARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de la parcelle communale F 82 de 994 m² contre les parcelles D 412 de 82m², D 427 de 98 m², D 430 de 70 m² et D 436 de 49 m² appartenant à M. Georges CARLES et les parcelles D 447 de 306 m² et D 495 de 989 m² appartenant à M. Michel CARLES ;
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Acquisition de la parcelle D 493 à M. Georges HILAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 493 de 624 m² appartenant à monsieur Georges HILAIRE, au prix de 1,50 € le m² ;
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Acquisition des parcelles A 779, D 486, D 500 à Mme Henriette CHAPSAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune des parcelles D 486 de 401 m² et D 500 de 231 m² au prix de 1,50 € le m² et de la parcelle A 779 de 307 m² au prix de 0,50 € le m², appartenant à Mme Henriette CHAPSAL ;

- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) au SIEpB

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de reverser au SIEpB la somme de 6.108,24 € que la commune aura reçue du SyME 05, correspondant à 50% des taxes sur l'électricité qu'il a perçues au titre du solde 2011,
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif à l'article 7398 en dépenses et à l'article 7351 en recettes.

Convention avec le SyME05 pour l'établissement d'une canalisation souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle communale D 142

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, pour l'installation à demeure d'une canalisation souterraine d'environ 15 mètres et d'un poste de transformation sur la parcelle communale D 142, dans le cadre des travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique HTA.

Convention MEDICOM pour la médecine du travail du personnel communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le tarif de la consultation médicale à 71 € pour la médecine du travail du personnel communal;
- autorise le Maire à signer un avenant à la convention signée en 2009.

Val-des-Prés, le 31 Décembre 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Echange de terrains avec MM. Georges CARLES et Michel CARLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que messieurs Georges CARLES et Michel CARLES ont donné leur accord pour échanger leurs parcelles D 412, D 427, D 430, D 436 ainsi que D 447 et D 495 situées dans le périmètre du camping, contre la parcelle communale F 82. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces acquisitions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de la parcelle communale F 82 de 994 m² contre les parcelles D 412 de 82 m², D 427 de 98 m², D 430 de 70 m² et D 436 de 49m² appartenant à M. Georges CARLES et les parcelles D 447 de 306m² et D 495 de 989 m² appartenant à M. Michel CARLES ;
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle D 493 à M. Georges HILAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Georges HILAIRE a donné son accord pour vendre à la commune sa parcelle D 493 de 624 m². Il rappelle que les précédentes acquisitions de terrains dans le camping ont été faites au prix de 1,50 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 493 de 624 m² appartenant à M. Georges HILAIRE, au prix de 1,50 € le m² ;
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition des parcelles A 779, D 486, D 500 à Mme Henriette CHAPSAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Henriette CHAPSAL a donné son accord pour vendre à la commune ses parcelles D486 de 401 m² et D 500 de 231 m² situées dans le camping ainsi que la parcelle A 779 de 307 m². Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces acquisitions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune des parcelles D 486 de 401 m² et D 500 de 231 m² au prix de 1,50 € le m² et de la parcelle A 779 de 307 m² au prix de 0,50 € le m², appartenant à Mme Henriette CHAPSAL ;
- autorise le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) au SIEpB

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réforme statutaire de la Fédération Départementale d'Electricité (FDE05) en Syndicat Mixte d'Electrification (SyME 05), un Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB), auquel la commune de Val-des-Prés adhère, a été créé.

Il informe que le SyME 05 doit verser aux communes 50% des taxes sur l'électricité qu'il a perçues, à charge pour elles de les reverser au SIEpB qui exerce la compétence de l'éclairage public. Le solde 2011 pour Val-des-Prés s'élève à la somme de 6.108,24 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de reverser au SIEpB la somme de 6.108,24 € que la commune aura reçue du SyME 05, correspondant à 50% des taxes sur l'électricité qu'il a perçues au titre du solde 2011,
- d'inscrire ce montant au budget primitif à l'article 7398 en dépenses et à l'article 7351 en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SyME05 pour l'établissement d'une canalisation souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle communale D 142

Monsieur le Maire rappelle le projet de dépose du poste de transformation électrique situé sur un pylône près du torrent de la Ruine et son déplacement sur une parcelle communale plus éloignée. Les travaux relevant de la compétence du SyME05, il convient d'autoriser l'établissement d'une canalisation souterraine et la pose d'un poste de transformation sur la parcelle communale D 142.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes, pour l'installation à demeure d'une canalisation souterraine d'environ 15 mètres et d'un poste de transformation sur la parcelle communale D 142, dans le cadre des travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique HTA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Locations des alpages : alpage du Vallon

Monsieur le Maire rappelle que le bail de location de l'alpage du Vallon avec la GAEC Le Champ du Pin est arrivé à terme à la fin de la saison d'été 2012. Il informe que monsieur DESCHAMPS souhaite le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner à bail à la GAEC Le Champ du Pin, représentée par monsieur Marc DESCHAMPS, la montagne pastorale désignée sous le nom de " Vallon de La Vachette " d'une contenance de 274,28 ha, pour une durée de 6 ans,
- fixe le tarif de location à 150 € pour 2013 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale soumise au régime forestier avec la GAEC Le Champ du Pin, représentée par monsieur Marc DESCHAMPS et la Direction Départementale des Territoires, représentée par son directeur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Locations des alpages : alpage de Dormillouse

Monsieur le Maire rappelle que le bail de location de l'alpage de Dormillouse avec le Groupement Pastoral Les Acles à Rosans est arrivé à terme à la fin de la saison d'été 2012. Il informe que le groupement pastoral souhaite le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner à bail au Groupement Pastoral Les Acles à Rosans, la montagne pastorale désignée sous le nom de "Alpage de Dormillouse" d'une contenance de 212 ha, pour une durée de 6 ans,
- fixe le tarif de location à 1400 € pour 2013 et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement Pastoral Les Acles à Rosans, représenté par monsieur Olivier COLLOMP.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location des alpages : alpage de Granon

Monsieur le Maire rappelle que le bail de location de l'alpage de Granon avec le Groupement Pastoral de Val-des-Prés est arrivé à terme à la fin de la saison d'été 2012. Il informe que le groupement pastoral souhaite le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de donner à bail au Groupement Pastoral de Val-des-Prés, la montagne pastorale désignée sous le nom de "Alpage de Granon" d'une contenance de 626,70 ha, pour une durée de 6 ans,
- fixe le montant de la location pour 2013 à 3200 € et précise que ce tarif fera l'objet chaque année d'une révision en fonction de l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral,
- autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage pour une durée de 6 ans, avec le Groupement Pastoral de Val-des-Prés, représenté par son Président,
- décide en outre, pour soutenir l'élevage dans la commune, de verser chaque année aux éleveurs de la commune, une somme de 1000 € qui sera répartie au prorata du nombre d'animaux présents sur l'alpage de Granon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Assurance du personnel des collectivités pour les garanties statutaires

Monsieur le Maire rappelle le contrat en cours avec GROUPAMA qui couvre les garanties statutaires du personnel communal. Il expose qu'il y a lieu d'approuver les conditions particulières pour 2013 fixant le taux de cotisation à 6,43% de l'assiette de cotisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer les conditions particulières 2013 du contrat d'assurance du personnel passé avec GROUPAMA, fixant le taux de cotisation à 6,43% de l'assiette de cotisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention MEDICOM pour la médecine du travail du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2009 avec le service MEDICOM du Centre de Gestion pour la médecine du travail du personnel communal et expose qu'il convient de prendre un avenant pour fixer les tarifs 2013 et arrêter la liste des agents soumis à la visite médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le tarif de la consultation médicale à 71 € ;
- autorise le Maire à signer un avenant à la convention signée en 2009.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Bail emphytéotique avec la société HUTTOPIA pour le camping municipal

Monsieur le Maire informe que la délégation de service public pour la gestion du camping municipal de l'Isclé du Rosier est arrivée à terme et qu'il convient de conclure un nouveau contrat. Il rappelle les différents échanges avec la société HUTTOPIA gestionnaire de plusieurs campings dans toute la France. et propose de lui confier le camping municipal de l'Isclé du Rosier sous forme d'un bail emphytéotique de 35 ans, au sens des articles L.451-1 et suivants du Code rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la conclusion d'un bail emphytéotique au sens des articles L. 451-1 et suivants du Code rural, d'une durée de 35 ans à compter du 15 mars 2013, avec la société HUTTOPIA, sise à Saint Genis Les Ollières (69290), représentée par monsieur Philippe Bossanne, Président directeur général. Ce bail porte sur les parcelles cadastrées section D 421p, 423, 424, 428, 432, 433, 435, 437, 439, 440, 441, 442, 483, 484, 485, 487, 488, 489, 490, 492, 499, 501, 503, 504, 505p, 506, 1094 d'une superficie totale de 78.680 m². D'autres parcelles situées dans le périmètre du camping pourront être ajoutées par avenant au fur et à mesure de leur acquisition par la commune,
- fixe le montant de la redevance à 20.000 € hors taxes par an tant que le camping n'est pas exploité sous la marque HUTTOPIA et à 25.000 € hors taxes par an ensuite. La redevance sera révisée chaque année à la date anniversaire selon le dernier indice INSEE du coût de la construction « ICC » connu à la date de révision (l'indice de référence est celui connu à la date de signature du présent bail),
- autorise le Maire à signer le bail emphytéotique avec la société HUTTOPIA, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le développement d'activités touristiques

Monsieur le Maire rappelle la délibération relative à la signature d'un bail emphytéotique de 35 ans avec HUTTOPIA pour la gestion du camping municipal. Il expose que pour réaliser les travaux d'aménagement qui permettront de développer des activités touristiques, il est nécessaire de restaurer la digue du Rosier. Le coût des travaux est estimé par le RTM, maître d'œuvre, à 680.000 € HT, réalisables en deux tranches : soit 500.000 € HT pour la partie aval de la digue, et 180.000 € HT pour la partie amont, auquel il faut ajouter le coût de la maîtrise d'œuvre, soit 12.000 € HT et celui des études, soit 6.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration de la digue du Rosier pour permettre l'aménagement du camping municipal et le développement d'activités touristiques ;
- décide de lancer une première tranche de travaux avec la partie aval du pont, pour un coût estimé à 518.000 € HT ;
- sollicite de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, une subvention la plus élevée possible,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 518.000 €
 - subvention Conseil Régional 40 % : 207.200 €
 - subvention Etat DETR 30% : 155.400 €
 - autofinancement de la commune 30% : 155.400 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général pour la pratique du ski dans les écoles

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général encourage la pratique sportive dans les écoles primaires et notamment la pratique du ski, de la natation et des activités physiques de pleine nature. Par délibération en date du 26 juin 2012, les critères d'attribution des aides ont été modifiés, parmi lesquels figure le conventionnement direct avec les communes. Il y a donc lieu d'approuver le projet de l'école, qui a été validé par l'Inspection Académique d'un point de vue pédagogique, de fixer la participation de la commune, qui ne peut être inférieure à celle du département et d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Conseil Général.

Pour 2013, le projet du regroupement pédagogique prévoit un cycle de ski alpin à Montgenèvre aidé par le Conseil Général à hauteur de 9,90 € par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Alain BLOCH-TREFOUSSE ne participe ni au débat ni au vote) :

- approuve le projet du regroupement pédagogique pour la pratique de ski alpin en 2013,
- fixe la participation des communes à 9,90 € par élève,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional, au titre du Fonds de Solidarité Locale 2013 pour la réhabilitation du four de Pra Premier

Monsieur le Maire expose la nécessité de rénover le four banal de Pra Premier, pour mettre un terme aux fissures et lézardes qui le menacent et pour valoriser le bâtiment. Une étude du CAUE préconise notamment de créer un chaînage périphérique pour ceinturer l'édifice, d'installer un drain, de remplacer la tôle ondulée rouillée par une couverture en bardeaux de mélèze et de mettre en valeur les abords. Le montant estimatif des travaux s'élève à 87.674 € H.T. Le Maire propose de solliciter des subventions pour réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Alain BLOCH-TREFOUSSE ne participe ni au débat ni au vote) :

- approuve la réhabilitation du four de Pra Premier pour un montant de 87.674 € H.T.
- sollicité du Conseil Général et du Conseil Régional, au titre du Fonds de Solidarité Locale, les subventions les plus élevées possibles,
- approuve le plan de financement de l'opération suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 87.674,00 €
 - subvention du Conseil Général : 10.000,00 €
 - subvention du Conseil Régional : 15.000,00 €
 - autofinancement de la commune : 62.674,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Décembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

21 Décembre 2012

Date d'affichage :

21 Décembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs 2013

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2013 pour une application au 1^{er} Janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Alain BLOCH-TREFOUSSE ne participe ni au débat ni au vote) :

- décide de ne pas augmenter le montant de la redevance d'eau pour l'année 2013, et précise que le rôle d'eau sera édité par semestre sur la base suivante :
 - redevance d'eau :
 - * forfait pour particulier, meublé et commerce : 128,48 € H.T.
 - * forfait pour campings (tarif par emplacement) : 26,26 € H.T.
- fixe les autres tarifs du service de l'eau comme suit :
 - vacation de l'agent communal pour l'ouverture ou la fermeture d'une vanne : 25,00 € H.T.
 - pose de robinet de prise en charge comprenant la surveillance de réalisation du branchement d'eau potable : 128,00 € H.T. hors fournitures
- fixe les tarifs divers comme suit :
 - location du véhicule-atelier avec chauffeur : 40,00 €/heure
 - location du camion avec chauffeur : 90,00 €/heure
 - location du tracto-pelle ou du chargeur avec chauffeur : 100,00 €/heure
 - heure de l'agent communal : 35,00 €/heure
 - occupation du domaine public : 1,85 €/jour/mètre linéaire d'étalage
 - location de la salle polyvalente :
 - habitants de Val-des-Prés :
 - * tarif été : 105,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - * tarif hiver : 200,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - habitants extérieurs :
 - * tarif été : 210,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - * tarif hiver : 350,00 € par jour + 50 € par jour supplémentaire
 - caution : 160,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

